



## Aidez ns svp nous somme un cas sociale

Par **prudence**, le **23/03/2008** à **17:04**

il est préférable de vous souligner que mes deux soeur et moi meme nous avons fais l'objet d'une adoption dans le cadre de la reglementation algerienne en la matière, et que l'adoption a eu lieu en algerie lieu de residence aussi.

je vous informe que notre mère adoptive étant décédée disposait de la nationalité francaise, qu'elle a acquise par décision prononcée par le tribunal d'instance du XVI